



S^{te} Marguerite de Pomichet, le 13 juillet 2018

Chers amis de PROSIMAR,

L'Assemblée Générale de notre Association se tiendra le :

Vendredi 10 août 2018 à 10 heures

Emargements dès 9h30

Espace Camille Flammarion, Salle des Evens

(entrée par la porte « MAIRIE », à gauche)

5 Bd de la République - PORNICHET

Ordre du jour :

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

- 1) **Accueil des adhérents et des personnalités invitées**
- 2) **Conférence photographique : « Grain de Ciel » par *Hervé Le Hénaff***
- 3) **Rapport d'activités 2016-2017 et Rapport financier (Bilan. Compte de résultats. Cotisations)**
- 4) **Thèmes de l'année 2018-2019**
- 5) **Vote des résolutions et élection de membres au Conseil d'Administration**
- 6) **Intervention de M. le Maire**
- 7) **Dialogue avec les adhérents**

A la suite de cette Assemblée Générale, rencontre autour du pot de l'amitié.

Cette année, nous comptons encore sur votre présence très nombreuse, et, si malgré tout, vous ne pouviez assister à cette Assemblée Générale, veuillez nous retourner le pouvoir ci-joint.

Appel à candidatures : il est indispensable que le Conseil d'Administration intègre de nouveaux membres (4 à 6 réunions par an) ; n'hésitez pas à nous rejoindre....

Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous prions de croire, Cher(e) Ami(e), en nos sentiments dévoués et amicaux

Pour le Conseil d'Administration,

Le Président : Alain Doré

Résolution n°1:

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport d'activité 2017-2018 présenté par le Conseil d'Administration.

Résolution n°2:

L'Assemblée Générale CONSIDERANT :

- la nécessaire protection du caractère arboré principalement de Ste Marguerite et de l'ensemble de la commune de Pornichet,
- l'atteinte accélérée, faute de protection suffisante, à la conservation des arbres de haute tige existant dans l'enceinte urbaine et nécessitant des dizaines d'années pour atteindre leur taille optimale pour une couverture arborée,
- l'évolution actuelle des règles d'urbanisme vers une « *densification des centralités* », la réduction des surfaces vertes du fait des divisions de parcelles sans surface minimale, les opérations d'aménagement sur des terrains boisés pour une production accrue de logements,

DEMANDE à la municipalité :

1. de définir et mettre en œuvre une politique de l'arbre efficace et protectrice ;
2. de classer Espaces Boisés Classés les zones arborées anciennes ou récentes, situées dans l'espace urbain ;
3. d'inclure dans les projets d'urbanisme des alignements d'arbres conséquents et des espaces arborés pour un cadre de vie plus appréciable qu'une urbanisation minérale, et aussi de classer EBC des bordures privées d'avenues remarquables
4. de prolonger la continuité de la trame verte depuis le péri-urbain jusqu'à l'intra-urbain, par la création de couloirs pour la conservation de la biodiversité jusque dans nos quartiers.
5. De caractériser et gérer le bilan carbone des arbres de la commune, en distinguant sa partie urbaine, pour en paramétrer les projets.

Résolution n°3:

L'Assemblée Générale

CONSIDERANT la contamination croissante des pins par les chenilles processionnaires depuis le dernier traitement aérien de 2011, et l'inanité de s'en remettre aux seules actions privées proposées par Polleniz et relayées par la mairie,

DEMANDE à la municipalité d'organiser avec les communes voisines de La Baule et St Nazaire un traitement par épandage à l'automne.

Résolution n°4:

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport financier, approuve les comptes de l'exercice 2016, et donne quitus aux administrateurs pour leur gestion

Résolution n°5:

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des cotisations 2019 comme suit:

Cotisation simple:	18 €	Cotisation couple / famille:	24 €
Cotisation soutien:	45 €	Cotisation Personne Morale:	33 €

Résolution n°6:

L'Assemblée Générale Ordinaire élit et membres du Conseil d'Administration. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'AG statuant sur l'exercice 2023.



Acte de candidature au Conseil d'Administration

A retourner à PROSIMAR :
**Espace Camille Flammarion
5, Avenue de la République
44380 PORNICHET**

Avant le mercredi 8 août 2017

Article 5 des statuts : ADMINISTRATION

L'Association est administrée par un conseil de 20 membres, quel que soit l'effectif global. Ils sont élus par l'Assemblée Générale Ordinaire et choisis parmi les membres actifs de l'Association. La durée du mandat est de 5 ans, et renouvelable. Le conseil est renouvelé par cinquième tous les ans. L'âge minimum requis pour exercer les fonctions d'administrateur est de 16 ans. Le nombre d'administrateurs âgés de plus de 80 ans ne doit pas excéder le quart des administrateurs. Lorsque cette limite est dépassée, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office. En cas de décès ou de démission d'un administrateur, le conseil procède à son remplacement à titre provisoire, jusqu'à son remplacement à titre définitif par la prochaine Assemblée Générale, pour la durée du mandat de celui qu'il remplace.

Tout membre du Conseil qui dans l'année, et sauf cas de force majeure, n'aura pas assisté au moins à la moitié des séances du Conseil d'Administration et des Assemblées Générales sera considéré comme démissionnaire. »

NOM.....Prénom.....

Année de naissance : _ _ _ _ Profession.....

Adresse à PORNICHET.....

..... Tél.

Adresse HORS SAISON.....

..... Tél.

adresse courriel (e-mail)@.....

Je présente ma candidature à l'élection au Conseil d'Administration de PROSIMAR, et je précise être plus particulièrement intéressé à contribuer dans les domaines suivants :

1.

2.

3.

Date.....

SIGNATURE.....



Assemblée Générale de PROSIMAR

Espace Camille Flammarion, Salle des Evens

5 Bd de la République - PORNICHET

POUVOIR

Je soussigné donne pouvoir de me représenter lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de PROSIMAR du 10 août 2018

à M.....[1] [2]

Fait à :le.....2018.

mention manuscrite « Bon pour pouvoir » et signature :

[1] à remettre au bénéficiaire du pouvoir,

[2] Pouvoir en blanc à faire parvenir avant le 8 août 2018 à :

PROSIMAR Espace Camille Flammarion, 5 avenue de la République, 44380 PORNICHET